

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 17 décembre 2021**

Le vendredi dix-sept décembre deux mil vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le quatorze décembre deux mil vingt-et-un, par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle La Boétie, hors présence du public, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS..

Absents excusés : Franck MERY (pouvoir à Serge NAWROT), Henriette ROCHE.

Absents : Frédéric DELRIEUX, Michel TOMAS, Joëlle DUVERNEUIL.

Secrétaire de séance : Claire GIRY-LATERRIERE

POINTS DELIBERANTS

1- DEMATERIALISATION DES DOSSIERS D'AUTORISATION D'URBANISME

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne le télé service issu du logiciel cart@ds comme guichet unique pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme et donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

2- BUDGET : DECISION MODIFICATIVE

Afin d'alimenter le compte des charges de personnel, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le virement de crédits suivant :

- Chapitre 11 : charges à caractère général
 - Prélèvement sur le compte 60612 Energie – électricité - 500 €
- Chapitre 12 : charges de personnel
 - Virement + 500 €

3- BILAN CANTINE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de la restauration scolaire présenté par Marie BELOMBO.

4- PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021, 2022

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la modalité de mandatement prévue par la loi des finances (article L1612-1 du Code des collectivités) pour le paiement d'une partie des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

5- ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'engagement de la commune dans la démarche CTG avec la CAF et donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte d'engagement.

6- ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le Conseil municipal, à la majorité, décide de proposer le prix de 3 € le m² aux héritiers de M. et Mme Henri AUDEBERT, pour l'acquisition de la parcelle D 1603.

7- SDE 24

1 – conventions de servitude avec le SDE 24 – effacement fils nus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les deux servitudes nécessaires à l'enfouissement des fils nus opérés au lieudit Leymerigie et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les conventions.

2 – convention nouvelle donne

Le Conseil municipal, à l'unanimité, programme la modernisation des installations d'éclairage public en adoptant la convention Nouvelle Donne proposée par le SDE 24 sur 5 ans.

8- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'augmentation du temps de travail hebdomadaire statutaire d'un agent titulaire pour le porter à 35h00.

9- CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 24

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 pour l'année 2022.

10- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement du chèque provenant de la vente des peupliers et d'un montant de 2 500 €.

11- REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le remboursement de 21 € à un agent qui a fait l'avance du paiement de viennoiseries pour le petit déjeuner du centre de loisirs extrascolaire. Ce montant sera remboursé par le Grand Périgueux.

12- RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021 DU GRAND PERIGUEUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2020-2021 du Grand Périgueux.

POINTS INFORMATIFS

SUBVENTION PROGRAMME AMELIA 2

Un dossier de demande d'aide a été présenté le 24 novembre dernier pour l'aménagement d'un logement et la réfection de l'assainissement individuel.

- ressources du ménage : très modestes
- montant des travaux hors taxes : 51 209,43 €
- montant validé par L'ANAH : 24 577,00 €
- prime de l'ANAH : 3 000,00 €

- prime ANAH « passoire thermique » : 1 500,00 €
- Département : 2 000,00 €
- commune : 2 550,00 €
- agglomération : 3 770,00 € dont 220€ pour le contrôle du SPANC

TERRE DE JEUX 2024

La commune soutient et développe le sport et ses valeurs (sport-santé) sur le territoire de la commune.

INSTALLATION CLASSEE D'UN METHANISEUR A AGONAC

Une demande d'installation classée d'un méthaniseur à Agonac a fait l'objet d'une consultation du public du mardi 23 novembre au lundi 20 décembre 2021. L'avis a été affiché aux lieux habituels et sur le site de la commune et le dossier était disponible à la mairie d'Agonac.

FREE, DEPLOIEMENT DU RESEAU FREE MOBILE – IMPLANTATION SUR LE PYLONE SFR EXISTANT

Le réseau Free mobile est impliqué dans la résorption des zones blanches et va installer 3 antennes et équipements nécessaires sur le pylône situé à Boschaud. Début des travaux en janvier 2022 et mise en service en mars 2022.

CAPTEURS DE CO2 (PURIFICATEURS D'AIR) EN MILIEU SCOLAIRE

L'Etat va apporter un soutien financier aux communes ayant acheté des capteurs de CO2 recommandés au sein des structures scolaires, à hauteur de 2€ par enfant ou 50 € par appareil. Attente d'une proposition d'achat groupé par le Grand Périgueux.